



SE-UNSA Académie de REIMS

Maison des syndicats

15 bd de la paix BP149 51055 REIMS

03 26 88 25 53 ac-reims@se-unsa.org

<http://sections.se-unsa.org/reims/>



Les Enseignants de l'UNSA

FLASH SE-UNSA Second degré du 3 mars 2010

- 1/ Le SE-UNSA appelle à se mettre en grève le 23 mars.
- 2/ Formation des enseignants: le bricolage continue
- 3/ Remplacements : étudiants et retraités à la rescousse !
- 4/ Je défends l'école Publique : les bonnes raisons de signer la pétition

1/ Le SE-UNSA appelle à se mettre en grève le 23 mars.

La crise économique n'en finit pas avec ses répercussions en chaîne sur l'emploi, le chômage, les difficultés financières qui en résultent. Le patronat fait le choix de répondre aux demandes des actionnaires au détriment des salariés. Les syndicats lors du sommet social du 15 février ont constaté que sur ces sujets aussi prioritaires, le gouvernement manifestait une grande distance avec les inquiétudes exprimées. Il se limite à l'annonce d'un calendrier de rencontres d'avril à août.

Pourtant, l'emploi, les salaires, le pouvoir d'achat, les conditions de travail et les politiques publiques nécessitent des réponses concrètes et rapides.

C'est la première raison qui a poussé l'UNSA à défendre en intersyndicale la nécessité d'une mobilisation en mars.

Ces questions touchent non seulement le secteur privé mais aussi la fonction publique. Alors que ces derniers mois nous ne cessons de dénoncer les attaques subies, le gouvernement persiste à ignorer le malaise des fonctionnaires. Au contraire après la première salve tirée au nom de la révision générale des politiques publiques (RGPP), la deuxième salve est enclenchée avec la RGPP2. Le gouvernement persiste dans son choix de sacrifier l'existence des services publics et d'en faire une niche d'économie budgétaire. Cette politique est une véritable catastrophe qui va donc modifier rapidement et de façon inéluctable le service rendu aux usagers : présence sur tout le territoire, accès de tous aux services publics. **C'est donc pour l'UNSA un autre motif de mobilisation nécessaire.**

S'agissant des retraites, le gouvernement a annoncé un calendrier moins serré qu'on ne pouvait le craindre. Un projet de loi devrait être déposé en septembre 2010. Le temps qui nous est imparti doit donc être l'occasion d'un véritable débat autour des enjeux de fond : financement du système par répartition, maintien de la solidarité intergénérationnelle, revenu de remplacement de haut niveau, maintien de l'âge de départ légal à 60 ans... Ces débats ne peuvent faire abstraction des questions de pénibilité mais aussi de la question de l'emploi des seniors.

La problématique spécifique des fonctionnaires doit retenir toute notre attention. De nouvelles attaques sont à craindre.

Faire croire à l'opinion publique qu'un alignement du système public sur le privé (suppression du calcul de la pension sur les 6 derniers mois) profiterait au financement des retraites du privé est une imposture qui ne vise qu'à diviser les salariés du public et du privé.

C'est ensemble, partout en France, dans une action convergente de grève et de manifestation que nous devons nous faire entendre afin que le gouvernement prenne des mesures en faveur de l'emploi, des salaires et pensions, une fiscalité plus juste, des politiques publiques en faveur d'une réelle relance économique.

2/ Formation des enseignants: le bricolage continue

Le ministère vient enfin de faire parvenir aux recteurs et aux inspecteurs d'académie la note de cadrage qui tente de préciser le dispositif d'accueil et de formation des fonctionnaires stagiaires.

Par son flou, ce texte traduit toute la difficulté ministérielle à mettre en œuvre une mastérisation mal préparée et mal organisée qui ne répond en rien à la nécessité d'une formation professionnelle par alternance. Le ministère n'a plus la main : ni sur la formation initiale des étudiants abandonnée aux universités, ni sur la formation des fonctionnaires stagiaires que chaque recteur et chaque inspecteur d'académie organisera à sa guise.

Le texte leur laisse beaucoup de latitude pour résoudre la quadrature du cercle : assurer la formation des stagiaires tout en les utilisant comme moyens d'enseignement. Le tout en donnant l'illusion de l'efficacité par un accompagnement ou un compagnonnage aux contours extrêmement flous, comme si la formation d'adultes s'improvisait. Hormis pour les EMF du premier degré, la compétence et la qualification des « compagnons » importe visiblement peu.

Les futurs stagiaires vont se retrouver confrontés à la réalité de la classe sans possibilité de prendre du recul. La formation proprement dite faite de regroupements à l'université ou ailleurs -les IUFM ne sont même pas cités- est réduite à portion congrue. Une semaine maximum par an y sera consacrée, puisque le tiers temps se trouve préempté pour effectuer des stages de pratique accompagnée.

Tout cela relève du bricolage. La mastérisation, telle qu'elle est conçue, constitue une régression historique. Ses initiateurs gouvernementaux et ceux qui les ont soutenus, en s'abstenant lors du vote des décrets, portent une lourde responsabilité dans cette catastrophe. Qu'enseigner demeure le seul métier qui ne s'apprenne pas, ne semble guère les émouvoir.

Le SE-UNSA veillera à ce que les instances paritaires soient consultées sur les modalités d'organisation de cette année de formation. Il y défendra tout ce qui pourra donner du sens à une formation professionnelle indispensable.

Localement, le rectorat ne nous a toujours pas fait savoir comment il envisageait précisément les choses. Or la rentrée 2010, elle se prépare en ce moment.

- **Comment vont-être affectés les stagiaires ?**
- **Quel va être le vivier des tuteurs ? comment sera-t-il déterminé ?**
- **Comment sera organisée la formation : compagnonnage, regroupements ? Dans quelles proportions par rapport au 1/3 temps ?**
- **Où se déroulera la formation : université, IUFM, établissements ?**

Nul doute que le dispositif retenu risque fort de précipiter tout le monde dans le mur, les élèves, leurs parents, les collègues entrants dans le métier dans de bien piètres conditions et l'ensemble de leurs collègues dans les établissements... Mais de tout cela, qui s'en soucie ?

Le rectorat attend des instructions claires du ministère, qui lui, laisse toute latitude au rectorat pour organiser au mieux ce dispositif « en fonction des situations locales », « dans la mesure du possible ... Bel exemple de « Courage, fuyons ! » qui prêterait à rire s'il ne s'agissait d'une question aussi grave.

3/ Remplacements : étudiants et retraités à la rescousse !

Alors que la tension sur le terrain est de plus en plus perceptible, Luc Chatel a fait des annonces sur le remplacement des professeurs absents.

Pour répondre à la demande légitime des élèves et de leurs familles, le ministre fait feu de tout bois. **Comme ses prédécesseurs, il sort des cartons la proposition qui consiste à faire appel à des enseignants retraités. Par contre, il innove en proposant que des étudiants en master assurent ces fonctions de remplaçants.**

Pour le SE-UNSA, ces solutions de fortune cachent mal la difficulté ministérielle à rapiécer le service public du remplacement, par ailleurs maltraité budgétairement (3000 postes de remplaçants en moins à la rentrée 2009).

Remplacer ce n'est pas faire de la garderie. Assurer des cours au pied levé ne s'improvise pas. Cela nécessite une formation complète et une réelle capacité d'adaptation. Demander à des étudiants, du jour au lendemain, de prendre en charge une classe, sans maîtriser les contenus des programmes, sans appréhender la gestion d'un groupe d'élèves, sans même être au fait de leurs droits et devoirs, relève de l'irresponsabilité.

L'emploi d'étudiants pour effectuer des remplacements constitue une dérive supplémentaire dans l'imbroglie de la mastérisation. **Pour qui en doutait encore, la qualité de la formation professionnelle des futurs enseignants est**

bien le cadet des soucis de ceux qui ont porté et soutenu cette réforme. Le SE-UNSA avait d'ailleurs refusé de cautionner cette masterisation en votant contre les projets de décrets en CTPM.

Pour le SE-UNSA, les étudiants ne doivent pas devenir les variables d'ajustement d'une politique budgétaire inconséquente. Il s'opposera à toute initiative locale ou nationale qui confondrait remplacements et stages de formation de master.

4/ Je défends l'Ecole Publique : les bonnes raisons de signer la pétition.

Comme plus de 45.000 personnes, signez la pétition pour l'Ecole publique

- J'ai envie de défendre l'idéal laïque et d'exprimer notre fierté de l'Ecole Publique : **Je signe !**
- J'en ai marre des cadeaux au privé : **Je signe !**
- J'ai la crainte de voir les contrats remplacer le statut et d'avoir des enseignants recrutés par contrat : **Je signe !**
- Marre des suppressions de postes et envie d'agir : **Je signe !**
- Pour donner un signal au gouvernement : **Je signe !**
- Je ne veux pas que l'Ecole soit une marchandise : **Je signe !**
- Je veux exprimer mon malaise par rapport à l'idée que je me fais de notre métier et de nos missions : **Je signe !**
- Je ne veux pas d'une Ecole où la compétition et le consumérisme remplacent toute autre valeur : **Je signe !**
- Je crois que l'Ecole publique, laïque et gratuite a du sens pour la société solidaire que l'on doit construire : **Je signe !**



Jusqu'au 19 juin, je fais campagne pour l'Ecole Publique:

→ <http://www.appelpourlecolepublique.fr/>

Je signe et je propose à mon entourage de signer !

Les infos pratiques, l'actualité sur : <http://sections.se-unsa.org/reims/>

www.se-unsa.org

Consultez également nos sites départementaux

Ardennes :	http://sections.se-unsa.org/08	03.24.33.30.92
Aube :	http://sections.se-unsa.org/10	03.25.80.45.47
Marne :	http://sections.se-unsa.org/51	03.26.88.25.53
Haute-Marne :	http://sections.se-unsa.org/52	03.25.03.12.76

N'hésitez pas à transférer ces informations par voie électronique à vos collègues

Jean-Michel ALAVOINE, Secrétaire académique 03.26.88.25.53
Francis GRENET, Secrétaire Académique adjoint, en charge du second degré 06.88.30.23.74
Philippe GARET, élu CAPA Certifié 06.14.25.30.00
Patrice BARTHELEMY, élu CAPA PLP 06.14.25.29.58

*Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer que grâce aux cotisations de ses adhérents.
Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre.*